



## FR\_APPEL À PROJET

POUR LA RÉALISATION DE PROJETS ARTISTIQUES DE TYPE PEINTURE URBAINE SUR LES TRÉMIES DU RESEAU PREMETRO ET TRAM DES INFRASTRUCTURES REGIONALES EXPLOITEES PAR LA STIB.

**12/05/2021 – 08/08/2021**

### Contexte général

**Dans la continuité d'une politique d'intégration des œuvres d'art dans le réseau métro et prémétro bruxellois, la Région et la STIB proposent à toutes les personnes majeures, individus ou collectifs, pratiquant l'art urbain mural de réfléchir à un projet participant à réintégrer l'espace des trémies dans l'environnement urbain.**

### Objet

Le présent appel à projet vise la réalisation d'un projet artistique original de type peinture urbaine éphémère sur la trémie des trams 25 et 7, située boulevard Auguste Reyers, à proximité direct du rond-point Meiser.

Une trémie est l'entrée du tunnel qui permet de passer de la surface au souterrain. Ces entrées sont composées de murs en béton brut. Les artistes seront invités à intervenir sur cet espace qui aura été nettoyé et traité.

Les techniques utilisées pour la réalisation de l'œuvre peuvent être celles habituellement utilisées pour le Street art (bombe, pochoir, etc.) pour autant qu'elles soient adaptées au support pictural (béton lavé et peint), qu'elles se conforment aux normes de sécurité et qu'elles garantissent une durée de vie de 5 années.

Les artistes souhaitant proposer un autre type d'intervention devront impérativement transmettre une fiche technique décrivant l'entretien et les coûts de l'entretien.

Point d'attentions :

- Les trémies sont des espaces de transit.
- Les fresques seront visibles principalement depuis le tram en mouvement, partiellement depuis la voirie et parfois depuis les habitations où les riverains ont une vue en plongée depuis les étages.

- Les fresques visibles directement depuis les habitations devront faire l'objet d'une attention particulière, voire inclure dans la démarche un volet participatif impliquant les riverains.
- Les échelles à câbles seront recouvertes de caches pouvant être peints pour assurer la cohérence de la fresque.
- L'exécution ne peut se réaliser qu'entre 1h30 et 4h du matin pendant un dizaine de nuit afin de ne pas perturber l'exploitation. Il est donc nécessaire de prévoir un projet artistique « simple » et en adéquation avec le lieu.

### Localisation

Trémie 5 : ROND-POINT MEISER – entre l'arrêt MEISER et la station DIAMANT.

### Introduction du projet via le formulaire en ligne

Un formulaire en ligne est à compléter au plus tard pour le 8 août 2021 minuit, via le lien ci-dessous.  
<https://forms.gle/GHEKtVx2TSTYgaeb7>

Les informations doivent être complètes sans renvoi vers un site web. Vous recevrez un accusé de réception du dossier.  
Les projets incomplets ne seront pas pris en compte.

Pour recevoir des informations complémentaires, contacter [infoweb.ditp@sprb.brussels](mailto:infoweb.ditp@sprb.brussels).

### Conditions financières et droits sur l'œuvre

Le montant prévisionnel par trémie est de maximum 20.000 euros HTVA et comprend :

- les frais de chantier (préparation du chantier, matériaux et équipements nécessaires à l'exécution, au montage et démontage du chantier, à la protection du chantier et enfin l'assurance),
- les honoraires de nuit de l'artiste et l'équipe (Maximum 8.000 EUR, HTAV),
- la conception et la cession des droits sur l'œuvre (Maximum 5.000 EUR HTVA).

Les éventuels frais de déplacement sont à charge des artistes ainsi que les frais de séjours.

L'œuvre sera la propriété de Bruxelles Mobilité.

Bruxelles Mobilité s'engage à demeurer attentive à la conservation de l'œuvre pendant 5 ans mais n'assume néanmoins aucune responsabilité du chef de détérioration volontaire ou involontaire qui pourrait survenir. Elle n'assume aucune obligation en terme de maintien de l'intégrité de l'œuvre. L'œuvre devant être originale, l'artiste assumera toute responsabilité en cas de contestation d'un tiers et garantira Bruxelles Mobilité de toute revendication d'un tiers qui estimerait que ses droits intellectuels ont été violés. Ces conditions seront formalisées dans une convention entre l'artiste et Bruxelles Mobilité.

### Critères de sélection

- l'adéquation de l'œuvre avec l'environnement urbain ;
- le concept général, les intentions du projet ;
- la faisabilité technique concernant la réalisation et durabilité de l'œuvre ;
- la dimension sociale, voire participative est un plus.

## Choix du candidat et réalisation

Les projets présentés feront l'objet d'une présélection par Bruxelles Mobilité sur base de l'avis d'un jury spécialement mandaté à cette fin. Ce dernier sera composé des représentants de Bruxelles Mobilité, de la commune concernée, de la STIB, des comités et habitants du quartiers (au cas par cas) et de deux experts extérieurs spécialisés en art public.

Les projets définitifs présélectionnés seront soumis au vote du public, soit via les réseaux sociaux, soit lors d'une concertation publique (au cas par cas). Les artistes retenus auront deux semaines pour remettre l'esquisse définitive.

La sélection du projet lauréat sera finalisée au plus tard en septembre 2021.

Bruxelles Mobilité se réserve néanmoins le droit de ne retenir aucun projet ou de demander des compléments d'informations.

La réalisation effective de la fresque doit se dérouler en octobre – novembre 2021.

Un contrat sera passé avec le lauréat.

## Réglementation

Le réseau métro est tout d'abord un espace dédié au déplacement des personnes. De ce fait toutes les normes et les réglementations à l'exploitation de la station de métro en vigueur devront être respectées pendant toute la durée de chantier. Les artistes devront suivre les instructions d'un agent dédié à la surveillance du chantier et seront soumis à un règlement de bonne conduite.

Pour des raisons de faisabilité technique et au vu des conditions complexes, uniquement les artistes résidents en Belgique ou en partenariat avec un artiste résident en Belgique peuvent soumettre un projet. Le cas échéant, les dossiers seront considérés comme non recevable.

Les dossiers incomplets seront exclus de la présélection.

Conformément à la charte de la STIB, les projets contenant des messages religieux, homophobes, politiques ou racistes seront exclus d'office, sans soumission préalable au jury.

## Pour information - Trémies réalisées

Trémie 1 : STATION LEMONNIER – Boulevard JAMAR – Réalisation automne 2019

Trémie 2 : STATION LEMONNIER – Boulevard du MIDI – Réalisation automne 2019

Trémie 3 : STATION SIMONIS – Avenue de Jette (Koekelberg) – Réalisation printemps 2020

Trémie 4 : STATION SIMONIS – Avenue de la Liberté (Koekelberg) – Réalisation été 2020

# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ET SITUATION FOTOREPORTAGE EN SITUATIE

Trémie/Tunnelmond 5 : Meiser – Boulevard Auguste Reyers Laan

FR/

Cette trémie, à proximité direct du rond-point Meiser, plonge sous le Boulevard Auguste Reyers **sur la Commune de Schaerbeek**. Elle est bordée par de nombreux immeubles à appartements et la circulation routière, dense à cet endroit, qui multiplie les voitures, trams et bus De Lijn et STIB, cyclistes et piétons.

**Cette situation, nous amène à considérer que le projet doit d'abord tenir compte des citoyens qui ont une vue direct sur la trémie et, ensuite, des navetteurs de la STIB en offrant une parenthèse dans leur parcours. L'attention sera portée sur la réalisation d'une œuvre qui mette ces deux publics en relation en travaillant d'après le contexte urbain, historique et culturel du quartier.**

Au vu du vis-à-vis existant, des représentants des riverains participeront au jury de présélection. Les projets présélectionnés par ce jury seront soumis au vote du public.

L'ensemble des échelles à câbles seront couvertes de caches qui pourront être peints. Le reste des équipements devront obligatoirement être protégés (à charge des artistes).

NL/

Deze tunnelmond in de directe nabijheid van het Meiser rond punt, duikt onder de August Reyerlaan. Ze is omgeven door heel wat appartementsgebouwen en een drukke verkeersstroom, vermenigvuldiging van wagens, trams, de Lijn en MIVB bussen, fietsers en voetgangers.

**XXX**

Met het oog op de bestaande inijk, de afgevaardigde inwoners zullen deelnemen aan de jury voor de préselectie. De door de jury voorgeselecteerde projecten zullen ter publieke stemming worden voorgelegd.

Alle kabelladders zullen bekleed worden met een overschilderbare omkasting. De rest van de uitrustingen moeten beschermd worden (ten laste van de kunstenaars).



